## Pré-adhésion à l'association

Tout acteur économique de la vallée d'Ossau souhaitant adhérer à l'association devra s'acquitter d'une cotisation de 60 € renouvelable chaque année et décidée par le Conseil d'Administration dans le règlement intérieur.

Il est également possible d'adhérer à l'association le jour de l'Assemblée Générale qui se tiendra le <u>lundi 31 janvier 2022</u>. À noter que la cotisation ne pourra être versée qu'à partir de l'ouverture du compte bancaire, soit dès la création de l'association.

Informations professionnelles:

Raison sociale :		
N° SIRFT ·		
Forme juridique :		
_		
Code postal :	Commune :	
•		
Téléphone :		
Code NAF :		
Nom :	_/	
s'engage à ne pas utilise également d'un droit de reg Je soussigné(e) honorer la cotisation de 60 De ce fait, je reconnais l'ol	r les informations de l'adhérent à c gard et de rectification sur les informa € avant le 15 février 2022¹. bjet de l'association et j'accepte de s informé des droits et des devoirs de	que, aux fichiers et aux libertés, l'association des fins commerciales. Ce dernier dispose tions les concernant.  _, certifie vouloir adhérer à l'association et suivre le règlement intérieur qui sera mis en es membres de l'association, et accepte de
	Fait à	, le//
		Signature de l'adhérent

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'association tiendra informés l'ensemble des adhérents dès que le compte bancaire sera ouvert.